

# RÈGLEMENT DE LA TRAVERS'HYÈRES

## Art. 1 : Inscriptions

- Sur internet :  
[www.hyeres-natation.com](http://www.hyeres-natation.com) ou [www.kms.fr](http://www.kms.fr)
- Sur place en fonction des places restantes

## Art 2 : Accueil des participants

Le 4 Septembre 2016 au Club Belambra Les Criques – 406 avenue de l'Estérel – Presqu'île de Giens – 83400 HYERES

## Art. 3 : Tarifs et organisation des épreuves

Le Jour de la course	500m	1.5 km	3 km	5.5 km
Inscriptions et retrait des bonnets	10h30 à 11h00	12h30 à 13h	11h30 à 12h30	6h à 6h30
Bateau				7h
Briefing	11h15	13h45	12h45	7h45
Départ	11h30	14h	13h	8h
Neutralisation après l'arrivée du 1 <sup>er</sup>	20 mn après	60 mn après	60 mn après	90 mn après
Tarif jusqu'au 28 Août 2016	8€	15€	20€	35€
Tarif à partir du 29 Août 2016	<b>+2€</b>	+5€	+5€	+5€

La présentation d'une attestation de la licence en cours de validité FFN, FF Handisport est obligatoire.

A défaut le participant devra présenter un certificat de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition datant de moins de 3 mois. Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

## Art 4 : Retrait des dossards

Possibilité de retirer les bonnets

- au siège du club (Complexe aquatique de Hyères) du Mercredi 31 Août au Vendredi 2 Septembre 2016 de 17h à 19h
- au Belambra Club les Criques Giens le Samedi 3 Septembre 2016 de 16h à 18h
- le jour de la course

## Art. 5 : Sécurité et Assurance

L'organisateur dispose de moyens de secours permettant de suivre les concurrents tout au long de la course.

La manifestation est couverte par un contrat de responsabilité civile souscrit auprès de la FFN. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.

Les non licenciés peuvent être couverts par la souscription le jour même de la licence d'été FFN ou de leur licence d'été en cours de validité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident immédiat ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation aux épreuves choisies et en cas de vol. En cas d'accident et de blessures, les pratiquants s'engagent à ne pas poursuivre l'organisation. Tous les compétiteurs participent sous leur propre responsabilité.

## Art. 6 : Médias

Du fait de son engagement, l'athlète donne son accord pour toute utilisation de son image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

## Art. 7 : Récompenses

- *Prime aux trois premiers licenciés FFN au général, hommes et femmes du 5.5 km*  
1<sup>er</sup> 200€, 2<sup>ème</sup> 150€, 3<sup>ème</sup> 100€
  - *Médailles et cadeaux pour les moins de 15 ans, cadets, juniors/seniors, masters.*
- Chaque participant à l'une des courses se verra remettre un T-shirt de l'édition.

## Art. 8 : Environnement

Dans un souci de protection de l'environnement, aucun déchet ne devra être abandonné.

## Art. 9 : Annulation

Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, dans le cas où la personne ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, le paiement sera conservé par l'organisateur et ne pourra donner lieu à aucun remboursement quelles que soient les raisons de l'annulation.

## Art. 10 : Modification du parcours

Si pour des raisons de sécurité indépendantes de la volonté de l'organisateur, le parcours devait être modifié, les concurrents devront se soumettre aux dernières dispositions du responsable des épreuves.

## Art. 11 : Handisport

Les courses sont ouvertes aux nageurs handisports. L'inscription aux courses doit être validée par le comité d'organisation